

CCAS DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 NOVEMBRE 2024

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, M. Gérard GOZE, Mme Monique SANVIDO, Mme Geneviève VILLETON, Mme Marie-Thérèse BELLINA, Patrice MERMET-BOUVIER et Mme Ghislaine THIERY

Absents excusés : Mme Catherine FERRARI, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Isabelle LEBIHAN et Mme Sandrine RIVET

Pouvoirs :

Arrêt du procès-verbal de la réunion précédente : Aucune observation, ni remarque. Le procès-verbal est arrêté.

Madame Monique Sanvido a été désignée secrétaire de séance.

0072024 – MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Considérant que le CCAS souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Monsieur le Président propose :

. **DE S'ENGAGER** dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,

. **DE L'AUTORISER** à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission »,

. **DE L'AUTORISER** à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,

. **DE L'AUTORISER** à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Savoie.

Débat : -

Votes

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et questions :

- **Repas des Anciens :**

L'idée d'un spectacle cabaret est lancée avec un buffet et des tables rondes.

La date est à définir.

Cette année la musique a été moins appréciée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la vice-présidente prononce la levée de la séance à 10h30.

Le secrétaire de séance,
Monique SANVIDO



Monsieur le président,
Christian BERTHOLLIER

